

C'est reparti pour la WebCup

La Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte (CCI) et le Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (Gemtic) lancent la deuxième édition de la WebCup.

Créer un site web en 24 h, c'est le défi que vous aurez à rem- plir les 7 et 8 juin prochain au siège de la CCI si vous participez à la WebCup 2014. L'an dernier, c'est l'équipe P@tchoo qui a avait remporté le défi en réalisant un site web vantant les charmes de la pla- nète Terre. En effet, le sujet qui avait été proposé dans toutes les îles participantes (la Réunion, Maurice, Madagascar et Mayotte) était de concevoir un site web à destination d'extra-terrestres qui souhaiteraient visiter notre planète pour un séjour touristique. Comme l'an dernier, le concours est ouvert à des équipes composées de 2 à 4 personnes. Le sujet sera dévoilé une fois sur place et il faudra se faire au décor sobre de la salle de réunion de la CCI car il sera impossible d'en sortir pendant 24 h.

La CCI et le Gemtic voient cet évé- nement comme une opération ludique et pédagogique permettant à tous les professionnels ou amateurs du web de laisser parler leurs talents.

Webmaster, codeurs, designers, chefs de projets, devront donc être les plus imaginatifs pour proposer un site web fonctionnel et original. Au bout de 24 h, chaque équipe disposera de 8 mi- nutes pour présen- ter son projet à un jury de profession- nels qui délibérera et décernera les récompenses.

Les lauréats de chaque île se qua- lifieront pour la finale régionale pour désigner le champion de l'océan Indien de la conception de sites web. Les ins- criptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site mayotte.webcup.fr ou au Gemtic et à la CCI. À noter que cette année devraient intégrer la compétition les Seydheilles et les Comores.

Faïd Souhaïli



Feycoïl Mouhousseoune (à droite), président du Gemtic est l'un des initiateurs locaux de la WebCup.

Le mouliidi de Sada annulé

C'est avec une certaine consternation que les organisateurs du mouliidi alkhadri ont annoncé l'annulation de leur manifestation prévue les 17 et 18 mai prochain. En effet, ils craignent d'entrer en conflit avec les forces de l'ordre.

Ily a quelques semaines, la famille Abdou M'colo avait été choquée de se voir convoquée à la gendarmerie de Sada. En effet, elle avait été ame- née à s'expliquer sur le niveau sonore trop élevé du mouliidi organisé pendant la nuit. Les adeptes de cette manifes- tation religieuse mahoraises s'étaient indignés rappelant que les moulidis

Pour Harithi Abdou, membre de la famille Abdou M'colo, l'arrêté pris par Mme Bamama est la conséquence directe de la convocation de sa famille à la gendarmerie. "Le maire actuel n'autorise pas l'organisation jusqu'au petit matin d'un autre Mouliidi qui devrait avoir lieu le 17 mai prochain à Sada. Les organisateurs ont préféré annuler

l'ordre pour non respect de l'arrêté municipal. Nos élus locaux veulent-ils entraî- ner la mort de nos traditions alors qu'aucune municipalité n'est à ce jour dotée d'une structure pour accueillir ces manifestations ?" s'interroge-t-il à juste titre. Sans salle insonorisée, la pratique du mouliidi se fait donc soit en plein air

protéger le sommeil des citoyens du tapage nocturne. En attendant que des lieux adéquats soient construits, certains suggèrent de ne plus se munir de haut-parleurs lors de ces manifes- tations nocturnes. Mais ne plus les organiser serait en effet entraîner la perte du patrimoine culturel maho- rais. Avant d'en arriver là, il faudrait impérativement trouver des solutions